



Elections 2020

Renouvellement des instances du SDE35

Avec les élections municipales, de nouveaux délégués, issus des conseils municipaux et intercommunaux, vont être désignés pour siéger au SDE35. Retrouvez ici les clefs sur le rôle du SDE35, les enjeux du mandat et les modalités d'élection du prochain Comité Syndical.

Le SDE35 acteur public des énergies en Ile-et-Vilaine

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) est un **syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes** chargé de l'organisation du service public local de l'énergie.

- ▶ **SA PARTICULARITÉ** : il regroupe l'intégralité du territoire d'Ile-et-Vilaine, de Bleruais et ses 107 habitants, à Rennes et ses 216 000 habitants. C'est un lieu d'échange et de coopération privilégié entre communes rurales et urbaines autour de la transition énergétique.
- ▶ **SA COMPÉTENCE HISTORIQUE** : il est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ile-et-Vilaine, soit 26 000 km, plus de 16 000 postes de transformation et 610 000 compteurs. A ce titre il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau.

Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électrique, éclairage public, télécommunications) pour toutes les communes (hors Ville de Rennes). **Cela représente plus de 18 millions d'euros de travaux par an.**

Le SDE35 développe de nouvelles compétences au service des collectivités

DEPUIS 2014, le SDE35 gère l'éclairage public de plus de 180 communes et EPCI (56 000 points lumineux). Il investit 13 millions d'euros par an pour cette compétence afin de **réduire les consommations et la pollution nocturne.**

DEPUIS 2016, le SDE35 coordonne le principal groupement d'achats publics d'énergies (électricité et gaz) pour les communes, les intercommunalités et les partenaires publics du département : 315 membres et 200 GWh... avec un volet 100 % Energies Renouvelables confié à Enercoop.

DEPUIS 2017, le SDE35 construit et exploite un réseau de **103 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques** : le réseau BEA – Ouest Charge.

DEPUIS 2018 et la création de la société d'Economie Mixte Energ'iV sa filiale 100% énergies renouvelables, le SDE35 développe ses propres moyens de production d'énergie renouvelable en collaboration avec les citoyens, les élus et les entreprises du secteur : **50 projets sont en cours de développement, autant dans le photovoltaïque, l'éolien que la méthanisation, représentant un potentiel de 200 GWh/an.**

DEPUIS 2019, Energ'iV développe un projet de réseau de stations de distribution de carburant GNV (Gaz Naturel Véhicule) pour la mobilité gaz et bio-gaz : **8 stations sont en cours d'étude dont 4 devraient être en service fin 2020.**

Au-delà de ces nouvelles compétences, le SDE35 contribue activement aux **Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET)** des Intercommunalités et mène pour leur compte des études prospectives sur les énergies renouvelables, le développement du gaz naturel et la mobilité bas carbone.

Les enjeux du mandat 2020-2026

- ▶ Un nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF garantissant pérennité du patrimoine et transition énergétique
- ▶ Le développement des énergies renouvelables avec Energ'iV
- ▶ La création et l'exploitation de stations de charge pour la mobilité bas-carbone : électrique, gaz et hydrogène
- ▶ Le développement des réseaux de gaz naturel et de réseaux de chaleur, en particulier en milieu rural
- ▶ La réduction des consommations énergétiques et des charges associées
- ▶ La lutte contre la pollution lumineuse

Vous souhaitez être acteur de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine ? Rejoignez le SDE35 !

Les élections sur le Pays de Saint-Malo

Le collège des communes

Au lendemain des élections municipales, les communes du Pays de Saint-Malo désigneront chacune 1 délégué qui les représentera auprès du syndicat. La Ville de Saint-Malo doit en désigner 2.

Baguer-Pican	Dol-de-Bretagne	Mont-Dol	St-Broladre	St-Thual
Baguer Morvan	Epiniac	Pleine-Fougères	St-Coulomb	Sougéal
Bonnemain	La Fresnais	Plerguer	St-Domineuc	Tinténiac
La Boussac	La Gouesnière	Plesder	St-Georges-de-Grehaigne	Trans
Broualan	Hédé-Bazouges	Pleugueneuc	St-Guinoux	Trémeheuc
Cancale	Hirel	Pleurtaut	St-Jouan-des-Guéréts	Tréverien
Cardroc	Les Iffs	Quebriac	St-Léger-des-Prés	Trimer
La-Chapelle-aux-Filtzmeens	Lanrigan	La Richardais	St-Lunaire	Vieux-Viel
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	Lillemer	Roz-Landrieux	St-Malo	La Ville-es-Nonais
Cherrueix	Longaulnay	Roz-sur-Couesnon	St-Marcen	Le Vivier-sur-Mer
Combourg	Lourmais	Sains	St-Méloir-des-Ondes	Le Tronchet
Cuguen	Meillac	St-Benoît-des-Ondes	St-Père	La Baussaine
Dinard	Miniac-Morvan	St-Briac-sur-Mer	Mesnil-Roc'h	
Dingé	Le Minihic-sur-Rance	St-Brieuc-des-Ifs	St-Suliac	

5 titulaires et 5 suppléants seront élus au sein de ce collège pour siéger au Comité Syndical du SDE35

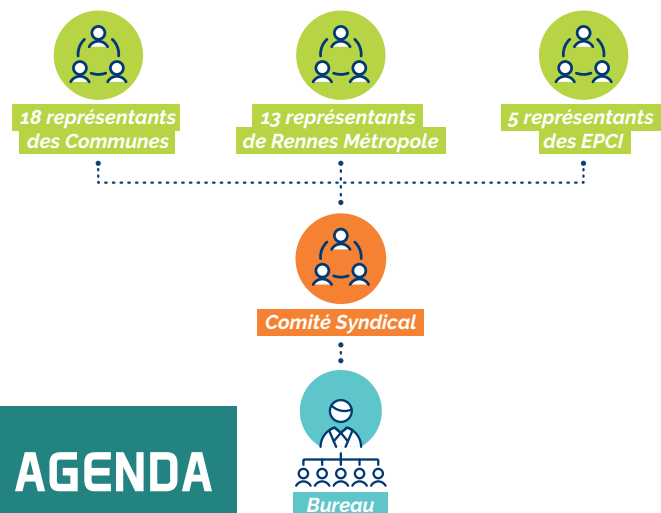
Le collège EPCI du Pays de Saint-Malo

La Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel (seul EPCI du Pays de Saint-Malo membre du SDE35, au titre de la compétence éclairage public) désignera 1 délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical du SDE35.

1 Si votre commune a été élue au premier tour des élections municipales, vous pouvez d'ors et déjà désigner un délégué pour le SDE35

Fonctionnement du SDE35

Le SDE35 est administré par un Comité Syndical constitué des délégués élus au sein de chaque Pays.



En pratique (modifiable par le prochain exécutif)

Délégués des communes et EPCI :

- Pas de rôle décisionnel, 2 réunions par an

Membres du Comité Syndical :

- 6 comités par an, en fin d'après-midi
- Vote de toutes les décisions
- Participation volontaire des titulaires suppléants aux commissions et aux événements du SDE35
- Remboursement des frais de déplacement

Membres du bureau :

- 5 à 7 personnes (Président et Vice-Présidents)
- 6 bureaux par an avant chaque comité
- Indemnité d'élus

AGENDA

► Jeudi 10 septembre, 17H30, à Miniac-Morvan

Tous les délégués nommés seront invités à la réunion d'élection pour le collège du Pays de Saint Malo afin d'élire leurs représentants au Comité Syndical du SDE35¹.

► Vendredi 25 septembre, 17H30, siège du SDE35

Premier comité syndical du SDE35 pour élire le/la Président(e) et le Bureau Syndical

Retrouvez toutes les informations pratiques sur notre site interne www.sde35.fr

David Clause, Directeur du SDE35, et toute l'équipe du SDE35, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. elections2020@sde35.fr ou 02 99 23 15 55